

Parc national de Port Cros

Orientation 5.6 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas naturels et aux changements climatiques

Cette orientation vise à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains du territoire contre les effets réels ou attendus des risques et des changements climatiques par l'élaboration d'une stratégie d'adaptation partagée entre les acteurs publics et privés.

Une mesure est fondamentalement prioritaire : la gestion de crise ainsi que l'adaptation de la stratégie d'aménagement du territoire.

5 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
5.6.1 Développer la conscience citoyenne sur la mémoire des aléas, la gestion du risque et l'adaptation au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à la démarche	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Intercommunalités• Syndicats• SAGE Gapeau• DDTM - Préfecture• Associations collectifs et réseaux EEDD• Agence de l'eau RMC, ADEME• Maison régionale de l'eau• Chambres consulaires/acteurs socioéconomiques
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5095

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 11:03